

**RAPPORT N° 04/3-23**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**PROPOSITION DE MODIFICATION**  
**DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Le Comité Interministériel des Villes du 30 juin 1998 a rappelé le caractère prioritaire de la Politique de la Ville et lui a assigné une ambition autour de quatre objectifs :

- garantir le pacte républicain sur tout le territoire,
- assurer la cohésion sociale dans nos villes,
- mobiliser autour d'un projet collectif,
- construire un nouvel espace démocratique avec les habitants.

L'Etat a décidé de poursuivre en 2000 la mise en œuvre de la Politique de la Ville sous la forme du Contrat de Ville conclus dans le cadre du Contrat de Plan Etat/ Région (2000/ 2006).

Pour Saint-Denis, le Contrat de Ville est intercommunal avec la Commune de Sainte-Marie. Cet acte a défini les modalités techniques et financières de mise en œuvre du Contrat de Ville intercommunal Saint-Denis/ Sainte-Marie, conformément aux priorités partagées.

Une évaluation à mi-parcours du dispositif a eu lieu en 2003. Le Cabinet NEO a eu la charge de la mise en œuvre de cette opération.

Le rapport du Cabinet NEO préconise que les actions de la Politique de la Ville soient principalement recentrées autour des zones urbaines (ZUS, ZFU) et des voies de densification. Par ailleurs, il propose l'inclusion des quartiers du Bas de La Rivière, de Petit-Ile, de La Montagne (secteur de Saint-Bernard) et l'extension du secteur de Domenjod vers La Bretagne (confer en annexe extraits du rapport NEO).

La Commune a sollicité le Préfet de la Région et du Département et le Président du Conseil Général, en mars 2004, afin d'examiner l'inclusion de ces nouveaux quartiers dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville pour les exercices 2004 à 2006.

La Conférence Régionale de la Politique de la Ville du 27 avril 2004 a validé le principe de modification de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville sur Saint-Denis.

Il vous appartient désormais de valider ce nouveau périmètre et d'autoriser la signature des avenants y afférents avec les partenaires de la Politique de la Ville.

**RAPPORT N° 04/3-23**

Je vous demande donc :

- de valider la nouvelle proposition de géographie prioritaire de la Politique de la Ville sur Saint-Denis pour les exercices 2004 à 2006 (confer le plan ci-annexé) ;
- de m'autoriser à signer les avenants nécessaires à la convention-cadre avec les partenaires de la Politique de la Ville (Etat, Région, Département, Commune de Sainte-Marie, Caisse d'Allocations Familiales) concernant cette modification.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE DEPUTE-MAIRE  
  
René-Paul VICTORIA

**EXTRAITS DU RAPPORT D'EVALUATION  
POLITIQUE DE LA VILLE  
SAINT-DENIS/ SAINTÉ-MARIE**

**(audit du Cabinet NEG)**

Dans le rapport d'évaluation intermédiaire de la Politique de la Ville, il est fait état du diagnostic suivant pour les quartiers de La Bretagne, du Bas de la Rivière, de Petite-Ile et de La Montagne.

▪ **Domenjod/ Bretagne**

*Se caractérise comme un secteur où une majorité d'habitants est démunie sur un plan financier social et culturel ; trois secteurs sont repérés : le village, le plateau agricole et Ilet Quinquina. Ce dernier où vivent 150 personnes en situation d'insalubrité, illustre cette domination d'une population en difficulté ; par exemple à l'entrée en 6ème, Domenjod détient le triste record du taux d'illettrisme le plus fort de la Commune.*

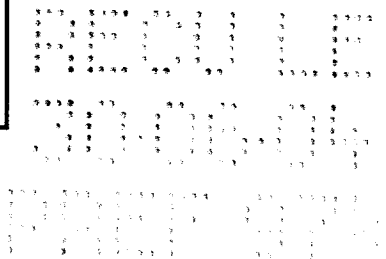
*Avec le quartier de La Bretagne (avant en Contrat de Ville), Domenjod présente un taux de RMIste extrêmement élevé.*

*Sachant que de nombreuses constructions (à l'image de la ZAC de Bois Rouge) vont être réalisées sur ce site (le seul disponible à l'Est de Saint-Denis) une attention particulière doit être portée sur :*

- *la mixité sociale et le tissu associatif,*
- *le taux d'équipements nécessaire,*
- *l'aménagement et l'urbanisation.*

*Les élus de quartier sont très présents et soutiennent l'action du chef de projet et de son équipe, ce qui permet une certaine opérationnalité et un partenariat actif dans l'action quotidienne.*

**Extraits du rapport d'évaluation  
Politique de la Ville  
Saint-Denis/ Sainte-Marie  
(audit du Cabinet NEO)**



▪ ***Bas de la Rivière***

*Ce territoire n'est pas en Contrat de Ville, mais il est doté d'un chargé de mission car son urbanisation rapide semble poser quelques problèmes, en particulier dans sa partie centrale.*

*Trois sous-quartiers sont repérés : Bas de la Rivière, Colline et Petite-Ile.*

*Les populations issues de l'Océan Indien sont nombreuses et souvent en difficultés dans ce territoire où le tissu associatif reste à dynamiser.*

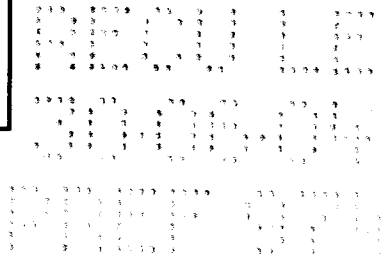
*La pauvreté de la population, le faible équipement du quartier et son enclavement sont des constats qui demandent un projet global là où l'on peut noter quelques atouts :*

- un certain tissu économique,*
- un patrimoine historique fort,*
- une volonté partenariale.*

*L'intégration urbaine pourrait résumer l'ensemble des problèmes de ce secteur avec un effort à mener :*

- dans le cadre de la petite enfance,*
- pour une régulation entre anciens (qui utilisent les équipements et possèdent une solide identité) et nouveaux arrivants ;*
- pour le vivre ensemble entre population mahoraise et réunionnaise.*

**Extraits du rapport d'évaluation  
Politique de la Ville  
Saint-Denis/ Sainte-Marie  
(audit du Cabinet NEO)**



▪ **Montagne**

*Comme le Bas de la Rivière, ce secteur ne figure pas dans la géographie prioritaire. Ce périmètre très étendu (sur une vingtaine de km) se compose de trois sous-quartiers : 8ème, Ruisseau Blanc et 15ème (Saint-Bernard), auxquels il faut ajouter la Grande Chaloupe et la Ravine à Jacques.*

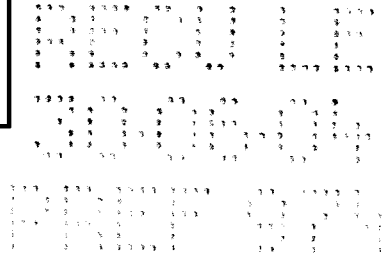
*Ces derniers connaissent de grosses disparités puisque la population du 8ème moins en difficulté et est surtout très mobile, tandis que celle de Ruisseau Blanc et de Saint-Bernard est beaucoup plus isolée et défavorisée.*

*A chacun correspond une identité forte qui se traduit non seulement en terme de géographie, mais aussi par des différences économiques et culturelles.*

*Pour les populations les plus en difficulté nous recensons des besoins urgents et des efforts à faire en matière :*

- *d'animation et d'équipements ;*
- *du maillage entre ces sous-quartiers qui expriment chacun des besoins mais ne veulent en aucun cas «partager» avec le quartier voisin ;*
- *de logements puisque Saint-Bernard compte 1 084 logements insalubres et 1 040 familles RMIstes ;*
- *de prévention de la délinquance : beaucoup de jeunes sortis du système scolaire se marginalisent.*

**Extraits du rapport d'évaluation  
Politique de la Ville  
Saint-Denis/ Sainte-Marie  
  
(audit du Cabinet NEO)**



*Enfin, le tissu associatif particulièrement faible nécessite un accompagnement soutenu».*

Pour mémoire, sur le secteur de Domenjod/ La Bretagne, l'implantation d'une Maison d'Arrêt est prévue à court terme. En conséquence, il va devoir subir une profonde mutation urbaine. De plus, depuis quelque mois, une population migrante de l'Océan Indien s'installe à Ilet Quinquina et à La Bretagne.

En terme de préconisations pour les zones prioritaires, le rapport propose les points suivants.

- *«La priorité des priorités, c'est de mettre en géographie prioritaire le secteur «Bas de la Rivière/ Petite-Ile» ; c'est une évidence pour tous les partenaires et ceux qui interviennent actuellement dans ce territoire, il y a urgence à investir de façon massive et globale au regard de problèmes rencontrés ; petite délinquance, relations entre différentes populations, urbanisation forte sans équipement structurant, territoire proche du Centre-Ville mais enclavé....*
- *Le quartier prioritaire de Domenjod devrait inclure un périmètre plus important pour :*
  - *intervenir sur les «poches d'habitat insalubre» comme à Bois Rouge, Chemin de la Ferme, Grand Canal et d'autres secteurs du quartier de La Bretagne ;*



**Extraits du rapport d'évaluation  
Politique de la Ville  
Saint-Denis/ Sainte-Marie  
(audit du Cabinet NEO)**

REUVE  
MONTAGNE  
SAINTE-MARIE

- *accueillir les nouvelles populations dans un territoire où les prévisions de développement sont très fortes.*
- *La nécessité d'intervenir sur le territoire de La Montagne, entre le 17ème et le 19ème où l'on compte de nombreux Rmistes et une forte proportion dans l'habitat insalubre».*

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du **18/06/2004**  
En annexe à la Délibération N° **0413-23**

**LE MAIRE**



**DELIBERATION N° 04/3-23  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 18 juin 2004**

**OBJET**

**PROPOSITION DE MODIFICATION  
DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Comité Interministériel des Villes du 30 juin 1998 ;

Vu le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion du 15 juin 1999 ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal de Saint-Denis du 14 décembre 1999 ;

Vu les Délibérations du Conseil Général de La Réunion du 9 février 2000 ;

Vu la Convention-cadre entre l'Etat, la Région et le Département de La Réunion du 18 février 2000 ;

Vu les Délibérations du Conseil Municipal de Sainte-Marie du 3 mars 2000 ;

Vu les Délibérations du Conseil Régional de La Réunion du 10 mars 2000 ;

Vu la Conférence Régionale de la Politique de la Ville du 27 avril 2004 ;

Sur le RAPPORT N° 04/3-23 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim DINDAR, 4ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;



**APRES EN AVOIR DELIBERE...  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Valide la nouvelle proposition de géographie prioritaire de Politique de la Ville sur Saint-Denis pour les exercices 2004 à 2006 (confer le plan ci-annexé).

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer les avenants nécessaires à la convention-cadre avec les partenaires de la Politique de la Ville (Etat, Région, Département, Commune de Sainte-Marie, Caisse d'Allocations Familiales), concernant cette modification.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **25 JUN 2004**



**LE DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**